

Formation continue

Il n'y a pas d'âge pour étudier !

Si se former après être entré dans la vie active est plus complexe qu'au cours d'un cursus initial, la démarche n'est pourtant pas impossible. La Cadenelle donne l'exemple.



Photo: Cadenelle

Nombreux sont les organismes à mettre à profit leur expérience dans les formations dites traditionnelles, pour en faire bénéficier des apprenants « adultes », dans le cadre d'un diplôme, d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), ou bien par le biais de formations courtes commanditées par l'employeur. Le lycée Cadenelle à Marseille, par exemple, s'est doté depuis septembre d'un service exclusivement dédié à la formation continue, que dirige Barbara Duchesne. Son cœur de métier : le travail social. Un secteur qui ne connaît pas la crise ! « Notre établissement est reconnu pour ses très bons résultats et la qualité des formations qu'il dispense dans les domaines sociaux, explique Barbara Duchesne. Les diplômes de Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) et d'Accompagnant éducatif et social (AES) sont notre cœur de métier. Notre équipe compte une cinquantaine de profes-

seurs, auxquels peuvent s'ajouter, au besoin, quelque 120 enseignants de l'éducation nationale. Nous sommes donc très réactifs, immédiatement opérationnels et prêts à nous adapter à toutes les demandes ! Nous nous attelons à développer ce potentiel car les postes nécessitant ce type de qualifications sont en tension ». Tous les feux sont donc au vert pour envisager de reprendre les études à la Cadenelle. Première cible du lycée, les employeurs, notamment les associations d'aide à domicile, en quête de modules courts. « Nous préparons des sessions de deux à cinq jours répondant spécifiquement à leurs besoins. D'une journée à l'autre, si les stagiaires expriment le souhait d'approfondir un sujet, nos programmes sont modulés. Mieux encore, nos formateurs se déplacent directement sur site ! ». Outre l'obligation légale de former leurs collaborateurs, les employeurs peuvent, grâce à ces cursus, valoriser leurs salariés afin de limiter

le turnover. Ils s'assurent également de la satisfaction de leur clientèle, bénéficiaire collatérale d'un personnel plus motivé et au fait des évolutions de son métier.

Parfois, des demandeurs d'emploi ou des salariés expriment le désir de décrocher un diplôme en adéquation avec le poste qu'ils exercent depuis plusieurs années. S'ouvre alors à eux le processus de VAE. « Lorsque nous sommes sollicités pour ce type d'accompagnement, nous veillons à ce que les stagiaires évoluent en petits groupes homogènes, sous la tu-

telle d'un enseignant spécialiste de la discipline ciblée. Nous les accompagnons depuis la genèse de leur projet, en amont du montage du livret I. Le processus de VAE est long, il nécessite d'être mobilisé, disponible. D'où l'intérêt d'un accompagnement de qualité ». A la clé, un diplôme, qui, en plus de permettre d'évoluer dans sa profession, booste la confiance et offre une meilleure image de soi.

Vous avez décroché pendant votre scolarité ? Et si vous décrochiez un diplôme ?

Formation continue, définition

La formation dite continue concerne les personnes entrées dans la vie active (en poste ou demandeuses d'emploi), désirant retourner sur les bancs de l'école pour développer de nouveaux savoirs, voire décrocher un diplôme, pour se reconverter ou simplement, progresser dans l'exercice de leur métier. Le financement de ces études peut être assuré par le Compte personnel de formation, un Congé individuel de formation (Cif), ou bien par un contrat de professionnalisation, sous conditions. Certains cursus disposent de l'aide des municipalités, des Conseils départementaux, de la Région, de la Caisse d'allocation familiale... Pour organiser leur parcours, les demandeurs d'emploi interrogeront leur conseiller Pôle Emploi, les salariés leur employeur, ou leur OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé). Outre le lycée Cadenelle, nombreux sont les organismes à dispenser des cours aux adultes. Nous citerons pour exemple la Cnam, l'Afpa, les Greta mais aussi les universités, qui possèdent pour la plupart un service dédié à la formation continue. Associations, lycées et organismes privés complètent le tableau.